

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2009**

**Délibération  
n° 2009.09. 86.B**

**Mise en place d'un  
systeme informatique  
d'aide a l'exploitation  
pour les collectes en  
porte a porte du  
service dechets  
menagers du grand  
angouleme :  
avenant n°1**

**LE DIX SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE NEUF à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Saint-Michel – Rue Joseph Chaumette – 16470 Saint-Michel suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 septembre 2009**

**Secrétaire de séance** : Michel BRONCY

**Membres présents :**

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

**Excusé(s) :**

Didier LOUIS, Bernard CONTAMINE

RESSOURCES HUMAINES / SYSTÈMES  
D'INFORMATION

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INFORMATIQUE D'AIDE A L'EXPLOITATION POUR LES COLLECTES EN PORTE A PORTE DU SERVICE DECHETS MENAGERS DU GRAND ANGOULEME : AVENANT N°1**

Le conseil communautaire du 28 février 2008 a autorisé par délibération n° 58, le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition et la maintenance d'un système informatique d'aide à l'exploitation pour les collectes en porte à porte du service déchets ménagers.

La commission d'appel d'offres du 9 juillet 2009 a attribué le marché à la société Sabatier Géolocalisation dont le siège social est situé 366 route de Sète 34 430 SAINT JEAN DE VEDAS.

Dans le cadre de ce marché, la solution globale d'installation des équipement et de fonctionnement des outils de suivi des tournées a été prévue.

Suite aux rencontres avec le prestataire pour le lancement du projet, il apparaît que la solution proposée pourrait être améliorée en faisant l'acquisition d'un module complémentaire qui apporterait un confort d'utilisation aussi bien dans la création des tournées de référence que dans leur modification. L'interface de la solution actuelle, qui prévoit des tournées saisies sur SIG, est finalement insuffisante car toutes les données concernant les tournées n'y sont pas renseignées : sens de circulation, marches arrières, et autres informations.

Il convient également d'intégrer dans le BPU (bordereau des prix unitaires) :

- Des prestations de montage et de démontage des équipements, qui permettront de réinstaller les équipements mis en place sur les véhicules quand ceux-ci seront remplacés,
- Une interface d'exploitation des données des chronotachygraphes électroniques présents dans certains véhicules, permettant de diffuser les temps de conduite et de pause des chauffeurs de façon intégrée à la solution et depuis la cabine du véhicule.

Ainsi, il convient d'ajouter les références suivantes au bordereau des prix unitaires :

<i>Désignation</i>	<i>Prix unitaire en chiffres (€ HT)</i>
<b>Fourniture du progiciel GEOTOUR - licence monoposte</b> FORFAIT par licence	2000
<b>Démontage du matériel embarqué de type « benne », hors frais de déplacement</b> FORFAIT par matériel	150
<b>Paramétrage et réinstallation du matériel embarqué de type « benne », hors frais de déplacement</b> FORFAIT par matériel	230
<b>Démontage du matériel embarqué de type « fourgonnette maîtrise », hors frais de déplacement</b> FORFAIT par matériel	150
<b>Paramétrage et réinstallation du matériel embarqué de type « fourgonnette maîtrise » hors frais de déplacement</b> FORFAIT par matériel	200
<b>Fourniture, installation et paramétrage du matériel embarqué de lecture des cartes chronotachygraphes hors frais de déplacement</b> FORFAIT par matériel	200

<b>Fourniture, installation et paramétrage du matériel embarqué de connexion au chronotachygraphe hors frais de déplacement</b> FORFAIT par matériel	250
<b>Frais de déplacement et hébergement pour intervention de montage ou démontage</b> FORFAIT par jour*homme	300
<b>Abonnements de télécommunication, coût des communications nécessaires et accès à l'option de remontée de fichiers 1b</b> FORFAIT ANNUEL par benne	102
<b>Maintenance du progiciel GEOTOUR pour une licence monoposte</b> FORFAIT ANNUEL	420

Le présent contrat est un marché à bon de commande sans minimum ni maximum passé pour une durée d'un an à compter de la notification et renouvelable annuellement sans que sa durée ne puisse excéder 8 ans.

Le coût total du projet, incluant les prestations de mise en place du système est évalué à :

- environ 54 000 € HT pour l'acquisition du matériel embarqué
- environ 16 500 € HT par an pour l'exploitation annuelle du système ; coût de communication, gestion des données.

Le montant estimatif de l'avenant pour la mise en place du système est de 2000€ HT (acquisition du module de définition des tournées) et de 420€HT de coût de fonctionnement supplémentaire.

Vu l'avis favorable de la commission des ressources humaines et des systèmes d'information du 11 septembre 2009.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n° 1 au marché d'acquisition et de maintenance d'un système informatique d'aide à l'exploitation pour les collectes en porte à porte du service déchets ménagers afin d'ajouter de nouveaux prix au bordereau des prix unitaires.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant

**D'IMPUTER** la dépense sur les articles 205 pour l'acquisition du logiciel, au chapitre 21 l'acquisition des matériels embarqués et au chapitre 011 les dépenses relatives à l'exploitation du système – fonction 8121,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b>  <b>22 septembre 2009</b>	<b>Affiché le :</b>  <b>22 septembre 2009</b>

**MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INFORMATIQUE D'AIDE A L'EXPLOITATION  
POUR LES COLLECTES EN PORTE A PORTE DU  
SERVICE DECHETS MENAGERS DU GRAND ANGOULEME**

**Appel d'offres ouvert**

**Avenant n° 1**

**IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME  
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Philippe LAVAUD, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération n° 86B du 17 septembre 2009.

**TITULAIRE DU MARCHE**

SABATIER GEOLOCALISATION  
siège social : 366 route de Sète 34 430 SAINT JEAN DE VEDAS

Numéro d'identité d'entreprise : 499 446 557 00013  
Immatriculée au RCS de Montpellier sous le n° 499 446 557  
Représentée par Monsieur Jean Pierre EVE, Président

**IMPUTATION BUDGETAIRE**

Budget principal - Logiciel informatique : 205 – matériel embarqué : 21 – prestations de service : 611.8121

**DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE**

Date de signature du marché : 24 juillet 2009  
Date de notification du marché : 03 août 2009  
N° du marché : 2009/63

**MONTANT DU MARCHE**

Marché à bons de commande sans minimum ni maximum

## **AVENANTS PRECEDENTS**

Sans objet

## **OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet l'ajout de prix au bordereau des prix unitaires.

Dans le cadre de ce marché, la solution globale d'installation des équipement et de fonctionnement des outils de suivi des tournées a été prévue.

Suite aux rencontres avec le prestataire pour le lancement du projet, il apparaît que la solution proposée pourrait être améliorée en faisant l'acquisition d'un module complémentaire qui apporterait un confort d'utilisation aussi bien dans la création des tournées de référence que dans leur modification. L'interface de la solution actuelle, qui prévoit des tournées saisies sur SIG, est finalement insuffisante car toutes les données concernant les tournées n'y sont pas renseignées : sens de circulation, marches arrières, et autres informations.

Il convient également d'intégrer dans le BPU (bordereau des prix unitaires) :

- Des prestations de montage et de démontage des équipements, qui permettront de réinstaller les équipements mis en place sur les véhicules quand ceux-ci seront remplacés,
- Une interface d'exploitation des données des chronotachygraphes électroniques présents dans certains véhicules, permettant de diffuser les temps de conduite et de pause des chauffeurs de façon intégrée à la solution et depuis la cabine du véhicule.

## **MODIFICATION DU MARCHÉ**

Les références suivantes sont ajoutées au bordereau des prix unitaires :

<i>Désignation</i>	<i>Prix unitaire en chiffres (€ HT)</i>
<b>Fourniture du progiciel GEOTOUR - licence monoposte</b> FORFAIT par licence	2000
<b>Démontage du matériel embarqué de type « benne », hors frais de déplacement</b> FORFAIT par matériel	150
<b>Paramétrage et réinstallation du matériel embarqué de type « benne », hors frais de déplacement</b> FORFAIT par matériel	230
<b>Démontage du matériel embarqué de type « fourgonnette maîtrise », hors frais de déplacement</b> FORFAIT par matériel	150
<b>Paramétrage et réinstallation du matériel embarqué de type « fourgonnette maîtrise » hors frais de déplacement</b> FORFAIT par matériel	200
<b>Fourniture, installation et paramétrage du matériel embarqué de lecture des cartes chronotachygraphes hors frais de déplacement</b> FORFAIT par matériel	200
<b>Fourniture, installation et paramétrage du matériel embarqué de connexion au chronotachygraphe hors frais de déplacement</b> FORFAIT par matériel	250
<b>Frais de déplacement et hébergement pour intervention de montage ou démontage</b> FORFAIT par jour*homme	300
<b>Abonnements de télécommunication, coût des communications nécessaires et accès à l'option de remontée de fichiers 1b</b> FORFAIT ANNUEL par benne	102
<b>Maintenance du progiciel GEOTOUR pour une licence monoposte</b> FORFAIT ANNUEL	420

## **NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

Le présent contrat est un marché à bon de commande sans minimum ni maximum passé pour une durée d'un an à compter de la notification et renouvelable annuellement sans que sa durée ne puisse excéder 8 ans.

Le coût total du projet, incluant les prestations de mise en place du système est évalué à :

- environ 54 000 € HT pour l'acquisition du matériel embarqué
- environ 16 500 € HT par an pour l'exploitation annuelle du système ; coût de communication, gestion des données.

Le montant estimatif de l'avenant pour la mise en place du système est de 2 000 € HT (acquisition du module de définition des tournées) et de 420 € HT de coût de fonctionnement supplémentaire.

## **DISPOSITIONS FINALES**

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

## **SIGNATURES**

Fait en un seul original à \_\_\_\_\_, le  
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur  
P/ le Président, la Vice Présidente